

Bulletin municipal n°30



Mairie de Bouloc-en-Quercy

Happy new year !

Bonna annada !

Prosit neujahr !

Gelukkig nieuwjaar !

Bonne Année !

2025

Chères Boulocoises, chers Boulocois

2024 se termine avec une actualité nationale et internationale inquiétante qui ne doit pas nous empêcher de rester optimistes pour l'avenir de notre territoire, de notre pays et de ses habitants.

Après une année marquée par l'incertitude et les doutes, les aléas climatiques, les tensions sociales, les difficultés financières, les conflits en Europe et dans le monde dont les images inondent notre quotidien, cette fin du mois de décembre nous permet de souffler un peu et de retrouver les valeurs essentielles et la chaleur du cercle familial et amical.

Il me semble donc nécessaire de se retrouver, de se rassurer et de partager de bons moments ensemble profitant de ces fêtes. Les moments festifs et familiaux sont les ciments de notre société et, si des vents chargés de pessimisme et de morosité les traversent de temps à autres, n'oublions pas que si l'abattement est contagieux, la joie et le partage le sont encore plus.

Ainsi, au cours de cette année écoulée, de belles initiatives et des actions festives ont été réalisées par nos diverses associations. Continuons dans cet élan. Au nom de tous, merci à leurs membres bénévoles. (Vous pouvez consulter leur compte rendu d'activité dans les pages suivantes).

En 2024, votre conseil municipal a pu réaliser les travaux d'investissements suivants :

- Clôture de l'extension de notre cimetière communal.
- Travaux de voirie dans le bourg (enrochement du virage route de l'école).
- Rénovation de notre éclairage public en modifiant nos 30 points lumineux en éclairage LED et en les équipant de nouveaux supports.
- Octobre 2024 : début des travaux de la future école maternelle. Fin de travaux prévue juin/juillet 2025. Aménagement en août 2025 pour une rentrée scolaire en septembre 2025.

Enfin, je ne peux terminer sans remercier tous les agents communaux pour leur engagement au service de tous.

Je souhaite également la bienvenue à tous les nouveaux arrivants installés sur notre territoire. J'espère qu'ils auront à cœur de s'adapter et qu'ils auront envie de s'impliquer avec nous pour faire vivre et avancer notre bon petit coin.

Je vous souhaite à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année remplies de joies et de bonheur. Une pensée particulière pour tous ceux qui ont perdu un être cher.

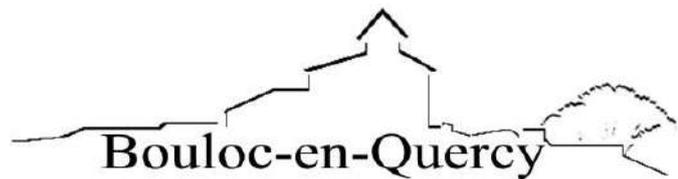
Mes meilleurs vœux à tous et une bonne santé pour cette nouvelle année à venir, en attendant de nous retrouver pour un moment d'échanges et de convivialités lors des traditionnels vœux du maire et du conseil municipal qui se dérouleront le dimanche 12 janvier 2025 à 11h00.

BONNE ANNEE 2025

Amicalement
Dominique TAFUREAU

Procès-
Verbaux
Conseil
Municipal

2024



Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie@bouloc-en-quercy82.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2023 PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt-trois le 14 novembre à 20h30, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 08/11/2023

Présents (10) : Chantal ABBADIE, Philippe BERNEX, Bénédicte BONNANS, Christophe MONTAGNAC, Ludovic REVERSAT, Patrice RODRIGUEZ, Thierry VIEILLEVIGNE, Fabrice COMBATTELLI, Jean-Philippe VIDAL et Dominique TAFUREAU.

Procurations (0) à

Absents/excusés (1) : Marie-France CANELLA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

Ordre du jour :

Le Procès-verbal du 18/07/2023 est adopté à l'unanimité.

Avenant n° 1 au contrat d'équipement avec le Conseil départemental

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'en raison de l'augmentation des coups des matériaux concernant le projet école, il est nécessaire d'accepter l'avenant au contrat d'équipement auprès du Conseil Départemental qui intègre ces modifications budgétaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les projets qui pourraient être intégrés au contrat d'équipement par avenant n°1 :

	Montant Travaux HT	Honoraires Architecte	Montant Total HT
1-travaux complémentaires sur l'école maternelle	49 061.03 €	5 349.35 €	54 410.38 €
2 -rejointoiement d'un mur d'un bâtiment communal	2 050.00 €		2 050.00 €
TOTAL	51 111.03 €	5 349.35 €	56 460.38 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant au contrat d'équipement auprès du Conseil Départemental.

Diagnostic du patrimoine éclairage public réalisé par le SDE 82

L'éclairage public est une compétence optionnelle proposée par le SDE 82 auquel la commune adhère déjà au titre de ses compétences obligatoires. La commune envisage de transférer cette compétence au SDE 82, incluant l'investissement et la maintenance.

Dans le cadre de cette démarche la réalisation d'un diagnostic du patrimoine éclairage public est un préalable au transfert de compétence option 2 (investissement + maintenance & exploitation).

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande la réalisation par le SDE 82 du diagnostic de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser par le SDE 82, un diagnostic de l'éclairage public de la commune (points lumineux, armoires de commandes, support ...).

Désignation d'un référent déontologue des élus – Convention d'adhésion avec le CDG82

Le Décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local prévoit la possibilité pour tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». Il impose à toute collectivité ou établissement public local, de désigner, par délibération, un référent déontologue pour ses élus à compter du 1er juin 2023.

Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette obligation, le CDG82 propose, la mise à disposition d'un référent déontologue des élus mutualisé, dans le cadre d'une convention spécifique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service "Réfèrent déontologue des élus" proposée par le Centre de Gestion de Tarn et Garonne et à inscrire les dépenses afférentes au budget ;
- **DECIDE** de désigner en qualité de référent déontologue titulaire des élus de la collectivité Monsieur Claude BEAUFILS,
- **DECIDE** que dans le cas où le référent déontologue titulaire se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts faisant obstacle à ce qu'il traite la saisine d'un élu, il sera suppléé par Mme Élise UNTERMAIER-KERLEO.

Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction et le traitement des mégots jetés sur le domaine public.

Monsieur le Maire donne la parole à Patrice RODRIGUEZ pour présenter ce contrat :

L'éco-organisme ALCOME propose une aide matérielle (collecte des mégots, affiches, etc.) et financière (0,50 €/ habitant/an + financement possible de cendrier) pour permettre à la commune l'installation de dispositifs afin de regrouper les mégots pour la collecte par 100 kg massifié.

Le conseil municipal se positionne ainsi :

- Pour : 3 (F. COMBATTELLI, C. MONTAGNAC, P. RODRIGUEZ)
- Contre : 5 (C. ABBADIE, P. BERNEX, L. REVERSAT, D. TAFOUREAU, T. VIEILLEVIGNE)
- Abstention : 2 (B. BONNANS, J-P VIDAL)

Le conseil municipal refuse ce contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction et le traitement des mégots jetés sur la voie publique.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un préavis de départ au 15/12/2023 du locataire d'un appartement T4. Une publication d'appartement vacant a été envoyée aux mairies et office de tourisme de l'EPCI.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie prévus (enrochement virage) et la clôture du nouveau périmètre du cimetière devraient être réalisés pour la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le changement des 30 points lumineux et leurs supports se fera début 2024 (initialement prévu fin 2023) et ceci afin de bénéficier d'une subvention supplémentaire de l'État mise en place début 2024 dans le cadre d'économie d'énergie des éclairages public.

- Organisation du 11 novembre

- Préparation du bulletin municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le Maire,
Dominique TAFOUREAU

Le secrétaire de séance,
Patrice RODRIGUEZ

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie@bouloc-en-quercy82.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 16 janvier 2024

PROCES VERBAL séance extraordinaire

L'an deux mille vingt-quatre le 16 janvier à 20h30, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session **extraordinaire** à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 11/01/2024

Présents (8) : Chantal ABBADIE, Philippe BERNEX, Fabrice COMBATTELLI, Christophe MONTAGNAC, Bénédicte BONNANS, Jean-Philippe VIDAL, Patrice RODRIGUEZ, et Dominique TAFOUREAU.

Procurations (2) : Ludovic REVERSAT à Dominique TAFOUREAU ; Thierry VIEILLEVIGNE à Chantal ABBADIE

Absents/excusés (1) : Marie-France CANELLA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

Ordre du jour :

Avenant n° 2 pour la mission de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école maternelle

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation et mise en accessibilité de l'école maternelle.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux était fixé à 225 500,00 € HT, le montant des honoraires provisoires était fixé à 24 805,00 € HT.

Dans le cadre de l'Avant-Projet Définitif, au regard des contraintes exposées à l'article 3-1 de l'avenant joint, sur propositions du maître d'œuvre, le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre est donc fixé à 300 361.03 € HT.

Le forfait définitif de rémunération qui concerne l'ensemble des prestations de maîtrise d'œuvre (hors missions complémentaires d'assistance) est arrêté dès que le coût prévisionnel est établi.

Coût prévisionnel : 300 361.03 € HT

Ainsi le montant des honoraires définitifs du maître d'œuvre est de 32 739.35 € HT soit une plus-value de 5 349.35 € HT du montant du marché + avenant n° 1.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 20h55.

Le Maire,
Dominique TAFOUREAU

Le secrétaire de séance,
Patrice RODRIGUEZ

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie@bouloc-en-quercy82.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 08 avril 2024

PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt-quatre le 08 avril à 20h30, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 28/03/2024

Présents (11) : Chantal ABBADIE, Philippe BERNEX, Fabrice COMBATTELLI, Christophe MONTAGNAC, Bénédicte BONNANS, Jean-Philippe VIDAL, Patrice RODRIGUEZ, Marie-France CANELLA, Ludovic REVERSAT, Thierry VIEILLEVIGNE et Dominique TAFOUREAU.

Procurations (0) :

Absents/excusés (0) :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

Ordre du jour :

Les Procès-verbaux des séances du 14/11/2023 et du 16/01/2024 sont adoptés à l'unanimité.

Modification des statuts de la Communauté de Communes (nouvelle compétence)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire de la délibération du 13 février 2024 prise par le Conseil communautaire par laquelle ce dernier a proposé une modification de ses statuts pour porter un projet de création d'un centre de loisir à Lauzerte.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Convention annuelle d'adhésion au service d'assistance à l'archivage du CDG82 (réévaluation tarifaire), suivi archivage et accompagnement.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la tenue des archives est une obligation légale, qui peut engager la responsabilité de l'autorité territoriale en cas de faute constatée. Le coût de cette réévaluation pour 2024 est de 80€ passant de 210€ à 290€ annuel.

Le conseil municipal accepte à la majorité (1 CONTRE J-P Vidal) cette augmentation de tarif concernant l'adhésion au service d'assistance à l'archivage.

Approbation de la convention de contrôle des poteaux d'incendie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie en partenariat avec le service départemental d'incendie et de secours de Tarn et Garonne, il convient de pouvoir contrôler et entretenir les cinq poteaux incendie de la commune pour une meilleure gestion et garantir leur bon fonctionnement en cas d'intervention. Pour rappel la défense incendie est une compétence non déléguable du maire.

Ce service rendu par l'Entreprise Générale Des Eaux (EGDE) à la commune entraîne une rémunération à hauteur de 45€ HT par poteaux incendie et par an et pour une durée de cinq ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention de contrôle des poteaux incendie.

Participation financière pour les frais de personnel dans le cadre de l'accompagnement pour le transport scolaire des élèves de maternelle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son nouveau règlement de transport scolaire régional, la région Occitanie a souhaité sécuriser le transport scolaire des plus jeunes en généralisant l'obligation d'accompagnement du transport scolaire des élèves de maternelle, du premier point de montée concerné jusqu'à l'établissement, à partir de quatre enfants de maternelle inscrits sur le service, dès que le véhicule dispose de plus de neuf places assises.

La commune de Belvèze a signé une convention avec la Région Occitanie pour la mise en place de ce service. L'accompagnateur scolaire a été recruté par la Commune de Belvèze qui en assure sa rémunération. Il a été convenu la mise en place d'une participation financière à hauteur de 50% relative aux charges de personnel entre la commune de Belvèze et de Bouloc en Quercy.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place cette participation financière.

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 – Risque Prévoyance

Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux auront obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le risque "Prévoyance", à hauteur de 7 € par mois et par agent minimum.

Il rappelle également que cette participation pourra se faire selon deux modalités au choix de l'employeur : soit la labellisation, soit l'adhésion à un contrat collectif.

Le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne (CDG82) a procédé à une mise en concurrence en mai 2023 en vue de la mise en place de conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG82 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), pour une durée de six ans à compter du 1er janvier 2024.

Il précise que la collectivité avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG82, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la collectivité auront le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhéreront pourront percevoir la participation employeur.

Au vu de ces éléments, le Maire propose, l'adhésion de la collectivité à cette convention de participation, pour le risque "Prévoyance", à compter du **01/01/2025**.

Il propose de fixer à **7,00 €** par mois et par agent la participation employeur obligatoire, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Prévoyance".

Approuvé à l'unanimité.

Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG82 – Risque Santé

Le Maire rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux auront obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le risque "Santé", à hauteur de 15 € par mois et par agent minimum.

Il rappelle également que cette participation pourra se faire selon deux modalités au choix de l'employeur : soit la labellisation, soit l'adhésion à un contrat collectif.

Le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne (CDG82) a procédé à une mise en concurrence en mai 2023 en vue de la mise en place de conventions de participation mutualisées dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées.

Il indique qu'à l'issue de la procédure de consultation, le CDG82 a souscrit une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il précise que la collectivité avait manifesté son intérêt pour cette mise en concurrence, et qu'à ce titre, elle peut aujourd'hui adhérer à la convention de participation proposée par le CDG82, après consultation du Comité Social Territorial, pour permettre à ses agents de bénéficier des garanties et conditions financières mutualisées proposées par le prestataire qui a été retenu.

Il précise également que s'agissant d'un contrat collectif à adhésion facultative, les agents de la collectivité auront le choix d'adhérer ou non, mais que seuls les agents qui adhéreront pourront percevoir la participation employeur.

Au vu de ces éléments, le Maire propose, l'adhésion de la collectivité à cette convention de participation, pour le risque "Santé", à compter du **01/01/2025**

Il propose de fixer à **15 €** par mois et par agent, dans le cadre de ce dispositif pour le risque "Santé".

Approuvé à l'unanimité.

Instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 Octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la fonction publics territoriale, les plus touchés par l'inflation. Le montant maximum de cette prime du pouvoir d'achat (base temps complet) est de 800€.

M. le Maire propose de mettre en place cette prime qui représente un montant global de 1 748.12 € pour les quatre agents de la commune.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique avant le 30 juin 2024 et n'ai pas reconductible.

Les membres du conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'instaurer cette prime exceptionnelle et autorise le Maire à verser par arrêté individuel cette prime avant le 30 juin 2024.

Avenant n°1 au contrat d'équipement n°3 pour le conseil départemental (annule et remplace la délibération n°2023_019BIS du 14/11/2023)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter une nouvelle délibération qui annule et remplace celle prise le 14/11/2024 en raison d'une demande du Conseil départemental de répartir le montant de cette subvention.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouvel avenant au contrat d'équipement n°3 pour le conseil départemental réparti comme suit :

	Montant travaux € HT	Honoraires	Montant total € HT
1-Travaux Rénovation énergétique sur l'école maternelle - liste D	51 111,03 €	5 349,35 €	56 460,38 €
Lot 05 - Plâtrerie Doublage Isolation	20 862,84 €		20 862,84 €
Lot 07 - Chauffage PAC	4 402,19 €		4 402,19 €
Lot 07 - VMC	1 440,00 €		1 440,00 €
Lot 03 – Menuiseries aluminium	22 356,00 €		22 356,00 €
Lot 01 – Rejointoiement d'un mur d'un bâtiment communal	2 050,00 €		2 050,00 €
TOTAL	51 111,03 €	5 349,35 €	56 460,38 €

Approbation du compte de gestion 2023

M. le Maire propose à l'assemblée de voter le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par le trésorier, dont les chiffres sont conformes aux chiffres du Compte Administratif de 2023.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023.

Vote du compte administratif 2023

A la demande du Maire, qui sort de la salle, M. Christophe MONTAGNAC soumet au vote le compte administratif 2023 lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (année 2022)	0,00	39 830,11	0,00	196 099,77	0,00	235 929,88
Opérations de l'exercice 2023	19 403,29	19 303,03	193 357,20	242 578,99	212 760,49	261 882,02
TOTAUX (réalisations 2023 + report 2022)	A 19 403,29	B 59 133,14	C 193 357,20	D 438 678,76	212 760,49	497 811,90
Résultats de clôture (= B-A et D-C)		39 729,85		245 321,56		285 051,41
Restes à réaliser.....	26 424,00	950,00	0,00	0,00	26 424,00	950
TOTAUX (résultats cumulés)	45 827,29	60 083,14	193 357,20	438 678,76	26 424,00	286 001,41
RESULTATS DEFINITIFS....		14 255,85		245 321,56	0,00	259 577,41

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :245 321.56 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

- résultat de l'exercice49 221.79 €

- résultats antérieur reportés196 099.77 €

Résultat à affecter 245 321.56 €

Solde d'exécution d'investissement.....39 729.85 €

Solde des restes à réaliser d'investissement..... -25 474.00 €

- Report en Recette de Fonctionnement (R002) 245 321.56 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023.

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit prendre position sur les demandes de subventions des associations communales et extérieures.

Les subventions attribuées aux titres de l'activité 2024 sont les suivantes (les personnes impliquées dans les associations n'ont pas pris part au vote) :

- **Amicale des sapeur-pompier** 200 € vote à l'unanimité
- **Comité des Fêtes** 450 € vote à la majorité
(POUR 500€ : J-P Vidal)
- **APE** (Association des Parents d'élèves) 200 € vote à la majorité
(POUR 300€ : T. Vieillevigine, L. Reversat et P. Bernex)
- **Association Quercy Cameroun** CONTRE à la majorité
(POUR : D. Tafoureau)
- **ALMA** (Asso. Lutte contre les Maladies Animales)..... 267 € vote à la majorité
(2 CONTRE : F. Combattelli et C. Montagnac, 1 ABSTENTION : L. Reversat)
- **Les Amis des Chats** CONTRE à la majorité
(POUR : F. Combattelli)
- **Prévention routière** CONTRE à l'unanimité
- **Comité Départemental Ligue contre le cancer** CONTRE à l'unanimité
- **Lauzerte Moto Loisirs** 100 € vote à la majorité
(2 CONTRE : F. Combattelli et C. Montagnac)
- **La FNACA** 50 € vote à l'unanimité
- **ASPL** (Association de sauvegarde du patrimoine Local) 300 € vote à la majorité
(2 CONTRE : B. Bonnans et T. Vieillevigine)
- **ABC** (Association Bouloc Créatif) 200 € vote à la majorité
(4 ABSTENTION : L. Reversat, B. Bonnans, P. Bernex et T. Vieillevigine)

Soit un Total de **1 767 €**

Vote des taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2024

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de se prononcer sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Après avoir délibéré sur les taux d'imposition à appliquer en 2024 pour chacune des quatre taxes directes locales, le conseil municipal décide à l'unanimité de **maintenir** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2023	Taux Votés 2024	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâtie (TFB)	195 100	38,49 %	38,49 %	75 094
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	21 700	96,10 %	96,10 %	20 854
Taxe d'habitation (TH)	76 200	15,99 %	15,99 %	12 184
Cotisation foncière des entreprises	9 500	19,55 %	19,55 %	1 857

Orientations budgétaires

Les orientations budgétaires pour 2024 sont ainsi décidées pour un montant de **358 456 €**

- Réhabilitation et mise en accessibilité de l'école.....	283 214 €
- Extension du cimetière avec mur d'enceinte.....	11 871 €
- Aménagement allées du cimetière	10 000 €
- Caveau communal.....	3 950 €
- Jardin du souvenir	1 780 €
- Ossuaire.....	1 050 €
- Réfection de la voirie communale.....	11 874 €
- Assainissement grange.....	11 880 €
- Rénovation éclairage public	7 000 €
- Ecole (siège petit enfance, tables et chaises)	2 500 €
- Emprunts (1641).....	11 745 €
- Caution (165).....	1 592 €

Accord à l'unanimité

Vote du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2024, s'établissant comme suit :

- 475 011 € Dépenses et recettes de fonctionnement
- 358 456 € Dépenses et recettes d'investissement

Et à autoriser M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5 % en section de fonctionnement et de 7,5 % en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la commune pour l'année 2024.

AUTORISE M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- Question diverses :

Virement de crédits de chapitre à chapitre

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des deux décisions modificatives prises en fin d'année 2023 :

DM 1 : Virement de 1 756 € du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 014 « Atténuation de produits ».

DM 2 : Virement de 1 000 € du chapitre 011 « Charges à caractère général » au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024

Tenue du bureau de vote des élections Européennes du 9 juin 2024 :

De 08h00 à 13h00 : Christophe MONTAGNAC – Philippe BERNEX – Jean Philippe VIDAL

De 13h00 à 18h00 : Fabrice COMBATTELLI – Marie-France CANELLA – Patrice RODRIGUEZ

Présentation des nouveaux locataires des logements de La grange

Patrice Rodriguez fait part aux conseillers municipaux de l'arrivée de deux nouveaux locataires de la grange survenu en début d'année 2024. Thierry VIEILLEVIGNE fait part de son mécontentement sur le manque d'information préalable au choix des locataires décidé par le Maire et ses adjoints sans

concerter l'ensemble du conseil. Monsieur le Maire indique que cette décision a été prise rapidement pour éviter de perdre un minimum de loyers mensuels.

Agrandissement du cimetière

Philippe BERNEX demande si le nouveau passage d'accès au champ de Mr SPOLADORE est toujours à l'ordre du jour. Christophe MONTAGNAC indique que cette réalisation se fera prochainement.

Réseau eau potable

Thierry VIEILLEVIGNE informe le conseil municipal que les travaux sur le réseau d'eau potable de la commune ont pris du retard.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Dominique TAFOUREAU

Le secrétaire de séance,
Patrice RODRIGUEZ

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie@bouloc-en-quercy82.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2024

PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt-quatre le 25 juin à 20h30, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 18/06/2024

Présents (10) : Chantal ABBADIE, Philippe BERNEX, Fabrice COMBATTELLI, Christophe MONTAGNAC, Bénédicte BONNANS, Jean-Philippe VIDAL, Patrice RODRIGUEZ, Ludovic REVERSAT, Thierry VIEILLEVIGNE et Dominique TAFUREAU.

Absents/excusés (1) : Marie-France CANELLA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

Ordre du jour :

Le Procès-verbal de la séance du 08/04/2024 est adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi d'agent recenseur et désignation d'un coordonnateur d'enquête

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent recenseur et de désigner un coordonnateur d'enquête pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi d'agent recenseur qui sera rémunéré 650 € brut pour la période du 16 janvier au 15 février 2025.

Marie-Claire LECLANCHER a accepté cet emploi et Marie-Ange COMBES (secrétaire de Mairie) est désignée coordonnateur d'enquête.

Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Energies pour l'achat et la fourniture ou services en matière d'efficacité énergétique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les Syndicats Départementaux d'Energies ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Energies du Tarn) est le coordonnateur ; l'objectif étant de faire bénéficier à la commune d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes précité
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.

Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT-École (Environnement Numérique de Travail)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 18/07/2023 concernant l'adhésion de la commune au service ENT-Ecole pour l'année 2023-2024.

Madame Elisa MALLEVIALLE, Directrice de l'école maternelle a demandé le renouvellement de ce programme qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité permettant aux élèves d'obtenir les compétences exigibles au niveau du Brevet Informatique et Internet. En outre, cet espace de travail intègre également des modules de communication à destination des parents pour l'école et pour la commune.

M. le Maire rappelle le coût pour la collectivité, à savoir **45 € par an** et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention **2024-2025** proposée par la Région Académique Occitanie, pour la mise en place de l'ENT-Ecole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition et le prix de la convention proposée par la Région Académique Occitanie

AUTORISE M. le Maire à signer la convention

Remplacement du suppléant au référent déontologue des élus locaux

M. le Maire indique au conseil municipal que suite à la démission du suppléant au référent déontologue des élus locaux, le Centre de Gestion a par conséquent procédé à la désignation d'un nouveau référent déontologue suppléant, en la personne de Mme Lucie CHAPUS-BERARD, magistrate honoraire de l'ordre judiciaire, déontologue de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de désigner en qualité de suppléant au référent déontologue des élus locaux à compter du 26/06/2024, Mme Lucie CHAPUS-BERARD qui exercera cette mission pour le compte des élus de la collectivité dans le cas où le référent déontologue titulaire se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts faisant obstacle à ce qu'il traite la saisine d'un élu.

Attribution du marché de travaux – Réhabilitation de l'école maternelle

A l'issue de la consultation en procédure adaptée, et après analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les entreprises retenues par lot pour le projet de réhabilitation de l'école :

Intitulé du lot	Entreprise retenue	Offre de base € HT	PSE € HT	Montant retenu avec variante
Lot 1 - Gros-Œuvre	CMPGB	162 635,07 €	4 092,60 €	166 727,27 €
Lot 2 - Charpente bois - Couverture	CMPGB	27 005,01 €		27 005,01 €
Lot 3 – Menuiseries aluminium	TGM	24 227,00 €		24 227,00 €
Lot 4 – Menuiseries bois	BANZO	16 616,40 €		16 616,40 €
Lot 5 - Plâtrerie	SOGYPSE	26 445,90 €		26 445,90 €
Lot 6 - Electricité	SUD OUEST ENERGIES	16 870,67 €		16 870,67 €
Lot 7 - Plomberie sanitaires	ADG CONFORT	27 527,34 €		27 527,34 €
Lot 8 - Sols - Faïence	LACAZE	15 840,00 €		15 840,00 €
Lot 9 - Peinture	PINTO	6 214,81 €		6 214,81 €
TOTAL		323 382,20 €	4 092,60 €	327 474,80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette attribution du marché de travaux pour la réhabilitation de l'école maternelle.

M. Le Maire précise qu'une réunion est prévue fin août début septembre avec toutes les entreprises, les travaux devraient commencer mi-septembre.

M. le Maire rappelle au conseil que la commune n'avait jusqu'à présent transféré au SDE 82 que la compétence maîtrise d'ouvrage en éclairage public. Un audit des installations d'éclairage public de la commune a été réalisé afin de déterminer les éventuels travaux de mise en sécurité électrique et mécanique nécessaires.

Sachant qu'il est opportun de transférer au SDE 82 la compétence globale comprenant également l'exploitation et la maintenance, M. le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'éclairage public.

Thierry Vieilleigne demande si le SDE 82 a proposé le solaire, M. Tafoureau lui répond qu'ils l'ont proposé mais le coût était plus important et moins subventionné.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve le transfert au SDE82 de la compétence optionnelle éclairage public, investissement et maintenance.

Questions diverses :

Compte-rendu de l'analyse financière prospective de M. Guérin Conseiller aux décideurs locaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

M. le Maire fait lecture au conseil municipal de la conclusion de l'analyse financière prospective.

Conclusion :

Les résultats de l'année 2023 ont été meilleurs que dans les prévisions. La CAF (Capacité d'Autofinancement) brute a augmenté, ainsi que la CAF nette. Le fonds de roulement est plus important, et la capacité de désendettement est sensiblement meilleure que dans l'actualisation de l'an dernier.

La commune est en capacité de financer les investissements prévus en 2024 et 2025, dont l'essentiel concerne la réhabilitation de l'école.

Ce financement se fera en 2024 et 2025 par un prélèvement sur le fond de roulement, qui restera nettement au-dessus du seuil de 30 jours de couverture de charges réelles.

Ainsi la commune n'a pas besoin de contracter un emprunt et conserver une capacité de désendettement inférieure à 4 ans en 2024 et inférieure à 3 ans en 2028.

Choix devis aménagement cimetière

M. le Maire donne la parole à Christophe Montagnac et Fabrice Combattelli pour présenter les devis concernant les travaux de finitions de l'extension du cimetière. Ces travaux sont répartis en 3 lots :

1/ Démolition ancien mur : 1 005 € HT

Ce devis de l'entreprise BADOCTP est retenu à l'unanimité.

2/ Aménagement sortie de champ de M. Spoladore (condition vue lors de la vente de ce terrain à la commune) : 1 050 € HT

Ce devis de l'entreprise BADOCTP est retenu à l'unanimité.

3/ Aménagement des allées de l'agrandissement du cimetière en castine blanche compactée :

Après débat sur le choix de cet aménagement : allées en castine ou terrain enherbé

Le conseil municipal décide à la majorité de ne pas faire les travaux des allées en castine et choisit de laisser ce terrain en herbe. Résultat du vote de cet aménagement :

Pour : F. Combattelli, C. Montagnac - **Contre** : L. Reversat, P. Rodriguez, J-P. Vidal, T. Vieilleigne

Abstention : C. Abbadie, P. Bernex, B. Bonnans, D. Tafoureau.

Information Noël 2024 des écoles

Patrice Rodriguez informe le conseil municipal de la décision prise par les écoles du RPI, d'organiser le futur Noël des enfants au sein de l'école Parachutisme de Bouloc-en-Quercy. Le RPI de TOUFFAILLES et MIRAMONT-DE-QUERCY devrait se joindre à cette animation.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Dominique TAFUREAU

Le secrétaire de séance,
Patrice RODRIGUEZ

Mairie de Bouloc-en Quercy

82110 - Tarn-et Garonne

05 63 94 67 97 mairie@bouloc-en-quercy82.fr

CONSEIL MUNICIPAL du 23 septembre 2024 PROCES VERBAL séance ordinaire

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre à 20h30, le conseil municipal de BOULOC s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 17/09/2024

Présents (8) : Philippe BERNEX, Christophe MONTAGNAC, Bénédicte BONNANS, Jean-Philippe VIDAL, Patrice RODRIGUEZ, Ludovic REVERSAT, Thierry VIEILLEVIGNE et Dominique TAFUREAU.

Procurations (2) : Chantal ABBADIE à Thierry VIEILLEVIGNE ; Fabrice COMBATTELLI à Christophe MONTAGNAC

Absents/excusés (1) : Marie-France CANELLA

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30. Le conseil municipal nomme pour secrétaire de séance M. Patrice RODRIGUEZ.

Ordre du jour :

Le Procès-verbal de la séance du 25/06/2024 est adopté à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie

Monsieur le Maire indique que la Loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie a été promulguée le 30/12/2023. La Loi contient plusieurs mesures pour revaloriser ce métier. En outre, la Loi permet aux agents de Catégorie C exerçant déjà la fonction de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, d'accéder directement à la catégorie B.

M. le Maire propose de créer l'emploi permanent de secrétaire général de mairie et d'ajouter le cadre d'emploi de rédacteur et d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 01/01/2024 au 31/12/2024 à compter du 01/11/2024 :

Nombre d'emploi	Grade (Catégorie B)	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Rédacteur	Secrétaire général de Mairie	16 h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi

Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier la délibération relative à la mise en place du Régime Indemnitaire afin d'intégrer le grade de Rédacteur.

Approuvé à l'unanimité

Modification du tarif des concessions du cimetière communal

M. le Maire propose aux membres du conseil la révision du tarif des concessions de terrain au sein du cimetière communal.

Le conseil municipal accepte à la majorité les modifications suivantes concernant les tarifs et les durées des concessions du cimetière qui prendront effet le 1^{er} Janvier 2025 :

Concession de terrains :

- 50 ans – concession 3 m².....100 €
- 50 ans – concession 6 m².....150 €

Case de columbarium (4 urnes par case) :

- 50 ans –500 €

Plaque à graver à la charge du concessionnaire

Cavurne :

- 50 ans – concession 1 m².....100 €

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 50 €

Règlement du cimetière

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur du cimetière au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

- Organisation cérémonie 11 novembre

M. le Maire fait part au conseil municipal de la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu le lundi 11 novembre à partir de 10h30 à l'église suivie de l'hommage aux défunts de guerre au monument aux morts. Cette célébration se terminera par le pot de l'amitié offert par la Mairie à la salle des fêtes. Les rôles de chacun ont été rappelés pour cette organisation.

Monsieur RODRIGUEZ signale l'incertitude concernant le chant de la Marseillaise par les enfants des écoles lors de cette journée.

- Suivi des travaux – réhabilitation de l'école

M. le Maire informe le conseil municipal que la première réunion d'organisation des travaux a eu lieu le mercredi 11 septembre 2024 en présence de toutes les entreprises, de l'architecte et de M. BETTON du Conseil Départemental. Les travaux devraient débuter fin septembre début octobre par la mise en place de la sécurité du chantier, ils devraient se terminer théoriquement fin juin 2025.

- M. le Maire lit une lettre reçue de Mme Françoise BONNEMAISON indiquant sa décision d'arrêter de s'occuper personnellement de l'organisation du cinéma itinérant Quercymages.

Le conseil municipal prend acte de cette décision. A ce jour, aucun remplaçant volontaire ne s'est manifesté. L'arrêt temporaire de cette activité est acté.

- Patrice Rodriguez informe que la prochaine réunion du SIEEOM se tiendra le mardi 1^{er} octobre 2024.

- Bénédicte Bonnans a pris contact auprès de l'Association qui lutte contre le harcèlement scolaire, elle devrait recevoir prochainement des informations.

- Ludovic Reversat fait le point sur les travaux d'entretien du réseau d'eau potable et indique que la prochaine réunion du syndicat des eaux est programmée pour le 10 octobre 2024.

La séance est levée à 21h55.

Le Maire,

Dominique TAFOUREAU

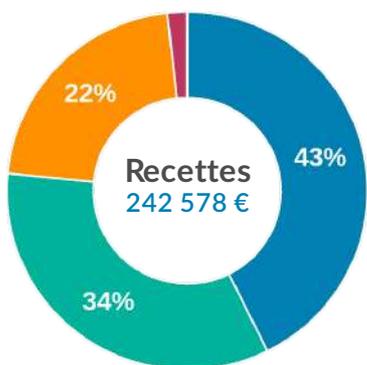
Le secrétaire de séance,

Patrice RODRIGUEZ

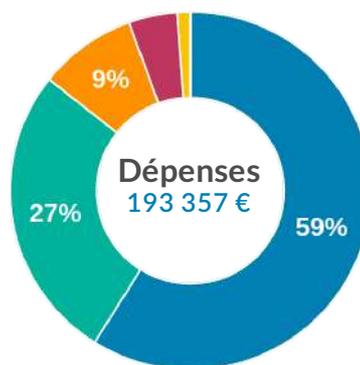
Le Compte Administratif retrace la situation des finances de notre commune. Il reprend l'ensemble des recettes et dépenses réalisées lors de l'année écoulée. Il a été voté à la majorité lors du conseil municipal du 8 avril 2024 en conformité avec le compte de gestion établi par le trésorier public.

Compte Administratif 2023

Fonctionnement



- Impôts et taxes : 103 507 €
- Dotations et participations : 82 162 €
- Autres recettes réelles : 52 644 €
- Produits des services : 4 265 €

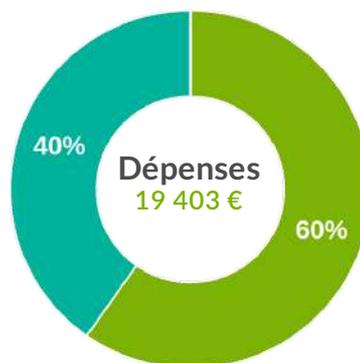


- Charges de personnel : 113 895 €
- Charges générales : 51 784 €
- Charges gestion courante : 16 984 €
- Autres dépenses réelles : 8 387 €
- Intérêts d'emprunts : 2 307 €

Investissement



- Dotations et subventions : 19 303 €



- Remboursement du capital : 11 592 €
- Dépenses d'équipement : 7 810 €

Les résultats du CA 2023

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonct	242 578 €	193 357 €
	Invest	19 303 €	19 403 €
Reports de l'exercice 2022	Fonct	196 099 €	0 €
	Invest	39 830 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		497 811 €	212 760 €
Résultat de clôture de l'exercice		285 051 €	
Restes à réaliser reportés en 2024	Fonct	950 €	26 424 €
	Invest		
Totaux cumulés		498 761 €	239 184 €
Résultat financier définitif		259 577 €	

- Une attention constante à la maîtrise de nos dépenses courantes
- La poursuite de nos investissements prioritaires
- Un résultat financier qui confirme la bonne tenue des comptes



Réalisation des investissements

6%



Capacité de désendettement

3.59 ans

Travaux 2024



Voirie :

Investissement :

380 mètres de la VC1 refait à neuf de la sortie du village direction Saint Hippolyte avec pose de bordures de maintien au carrefour.

Re-profilage en calcaire du Chemin de Chance sur une longueur de 220 mètres

Fontionnement :

Entretien des routes communales

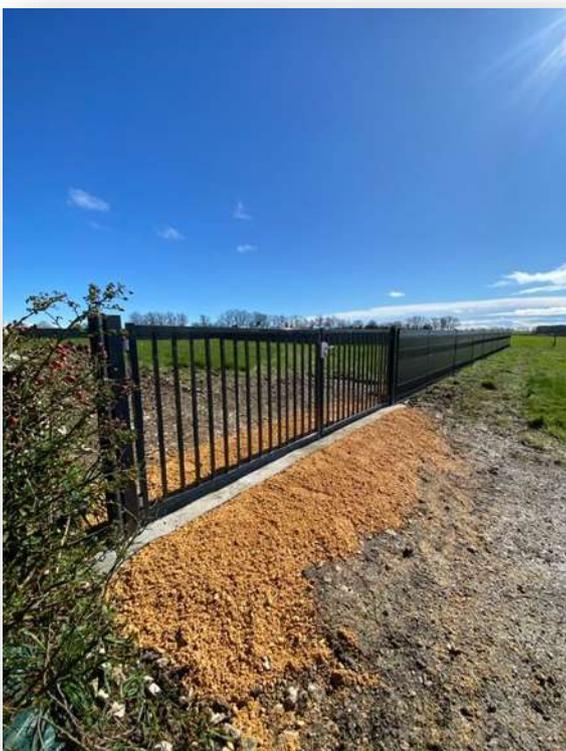
5 Tonnes de PATA (Point A Temps Automatique)

1 Tonne PAT (Point à Temps)

Remise en état du chemin de Pech Capou Haut et de l'Impasse de Falsegarre en calcaire suite aux intempéries.

Autres réalisations :

- Agrandissement et pose de la clôture du cimetière
- Suite à l'affaissement du virage, enrochement et réfection de la voirie sur une longueur de 18 mètres (Route de l'école).
- Remplacement des 30 points lumineux de l'éclairage public du village



L'école

Les élèves de l'école de Bouloc-en-Quercy ont fait leur rentrée 2024 auprès de leur maîtresse Elisa. Ils ont aussi retrouvé Nadine, Françou et Hélène. Le RPI accueille également Zoé en service civique.

Cette année, l'école de Bouloc-en-Quercy compte 21 élèves :

1 PS, 7 MS, 7 GS, 6 CP.

Les représentants des parents d'élèves de 2024-2025 sont Mme Bossou Jennifer et Mme Bonnafous Jessica.

Durant les premières semaines, l'équipe et les élèves ont profité du beau temps pour randonner et pique-niquer. Les enfants ont parcouru 3 km à pied durant la journée nationale du sport scolaire.

Ils ont aussi participé à l'opération « Nettoyons la nature » en ramassant les déchets autour du village. Les élèves étaient très fiers d'agir concrètement pour l'environnement.



A la suite de l'intervention de l'infirmière scolaire Ingrid Desplats sur « Porter Secours », la classe a visité la caserne des pompiers de Lauzerte. Nous remercions monsieur Falière pour son accueil.

Avant les vacances d'hiver, les élèves assisteront à un spectacle de magie offert par l'Association des Parents d'Elèves du RPI et iront fêter Noël à l'école de parachutisme.

Ils bénéficieront des interventions de Ludmila en Arts le mardi matin à partir de janvier et de Sherihame en Théâtre durant deux semaines en février.

Le loto de l'école s'est déroulé le 15 novembre au soir, un grand merci aux parents d'élèves, aux commerçants et aux habitants de Bouloc-en-Quercy pour leur présence et leurs participations.

En attendant l'hiver et la venue du Père Noël, l'automne s'est invité dans la classe des maternelles/CP !



Les enfants se joignent à l'équipe pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présenter les meilleurs vœux pour 2025 !

Les membres de l'équipe éducative : Elisa, Nadine, Françou, Hélène, Zoé

ETAT CIVIL



Naissances

- Léon GARY né à Montauban le 18 janvier 2024
- Emma GREENWOOD née à Montauban le 14 octobre 2024

Nous sommes heureux d'adresser nos souhaits de bonheur et de santé, et nos chaleureuses félicitations aux parents et grands parents

Décès

- Marion RYE (COWMAN) décédée à Montauban le 20 janvier 2024 à 75 ans
- Daniel BONNEMAISON décédé le 10 février 2024 à 77 ans
- Colette BRECHAN ép. CRAYSSAC décédée à Montauban le 14 juin 2024 à 78 ans
- Henriette GRISON ép. SLOWINSKI décédée à Lauzerte le 29 septembre 2024 à 94 ans
- Paul-René HENRARD décédé à Porto (Portugal) le 4 novembre 2024 à 78 ans



A ces familles dans la peine, nous renouvelons nos condoléances attristées et les assurons de notre sympathie

...infos utiles - infos utiles - infos utiles – infos...

Les bons réflexes

1 Attention aux numéros inconnus. Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
#jenecliquepas
#jenerappellepas !

2 Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé sur www.surmanufacture.fr pour connaître le service et le prix.

3 Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.

4 J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :
• vert = gratuit
• gris = prix d'un appel normal
• violet = numéro surtaxé
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débuter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur www.surmanufacture.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
Je le signale au



ou sur www.33700.fr



Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits

Je dépose un signalement sur

signal.conso.gouv.fr

ou sur l'application  


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



DG CCRF
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes



Recensement de la population 2025

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, la commune de Bouloc-en-Quercy réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16 janvier 2025.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

**Toute la population de Bouloc-en-Quercy
sera recensée entre
Le 16 JANVIER et le 15 FÉVRIER 2025**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figure vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



Marie-Claire LECLANCHER

Agent recenseur

*Réservez-lui le meilleur accueil qui soit
et par avance elle vous en remercie !*

Recensement de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.**



Cérémonie du 11 novembre



Cette année encore, la cérémonie de mémoire des anciens combattants, morts pour la France, a pu s'effectuer le 11 novembre comme d'habitude.

Cette journée a débuté par une messe à l'église Saint Sauveur interprétée par l'Abbé Kofor.

S'en est suivi la commémoration au monument aux morts en présence des représentants des corps de gendarmerie et de pompiers, des portes drapeaux et d'un public large et varié venant de Bouloc et ses alentours avec la traditionnelle Marseillaise chantée par les enfants des écoles.

Cette journée s'est terminée par le pot de l'amitié à la salle des fêtes.



Rapport d'activité de la FNACA de Lauzerte pour l'année 2024

(Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)

Chères amies, chers amis,

Depuis 55 ans, le comité FNACA de Lauzerte poursuit son activité avec constance et volonté pour faire valoir les droits des anciens combattants et apporter la joie par l'animation de rencontres festives.

Notre participation à la commémoration du 19 Mars (cessez le feu en Algérie) ne faiblie pas.

C'est devant le monument aux morts de Cazes Mondenard en présence du maire M. DESCOULS, des élus de la communauté de communes, des conseillers départementaux, d'une délégation de la gendarmerie et des pompiers que nos 6 porte drapeaux se tenaient entourés de nombreux amis pour honorer la mémoire de nos morts pour la France.

A 17h, nos drapeaux s'inclinaient devant la stèle dédiée aux anciens combattants morts en Algérie, Tunisie et Maroc au cours Foucault sous l'autorité du Préfet.

La commémoration du 8 Mai (fin de la guerre 1939/1945) s'est déroulée à 9h30 à Lauzerte et le dimanche 12 Mai à Cazes Mondenard.

La commémoration du 11 Novembre (fin de la guerre 1914/1918) s'est déroulée à 9h30 à Lauzerte et à 11h à Bouloc en Quercy et le dimanche 19 Novembre à Cazes Mondenard, toujours en présence des autorités civiles et militaires.

Nous avons accompagné nos amis décédés :

- Madame Odette DELTEIL de Lauzerte
- Le colonel Roger POUILLON (notre président d'honneur) de Sauveterre
- Monsieur Pierre ALBIAC de St Fort
- Monsieur Michel RESSES de Lauzerte
- Monsieur Roger MARNAC de Martissan
- Monsieur Pierre DESCOULS de Cazes Mondenard
- Monsieur Jean CAUMONT de Trejous
- Monsieur Abel CONTIOS de Ste Juliette
- Monsieur Claude SEMENADIS de Martissan

Nous avons partagé des moments de convivialité avec les Lotos de Cazes Mondenard le 04/02/2024 et de Lauzerte le 12/05/2024.

Une croisière sur le Canal du Midi de Renneville au seuil de Naurouze avec le passage de 4 écluses.

Ainsi que le repas de l'amitié le 01/08/2024 à Trejous avec 85 convives.

Le bureau sera renouvelé après l'Assemblée Générale du dimanche 15 Décembre à Sauveterre.

Présidents délégués : M. André BALLELIO et M. Roland GERVAIS

Secrétaire : Mme Colette BARAULT / Secrétaire adjoint : Mme Agnès PALMIE

Trésorier : M. Georges LARRIVE / Trésoriers adjoints : M. Michel GANGINI

Vice-Présidents : M. André CAPDROT et M. Robert PORTAL (porte drapeaux 1914/1918)

Membres : M. Yacinte FERRERO (notre porte drapeau), M. Marcel CRAISSAC (porte drapeau 1939/1945)

M. Jean MAZORATO (porte drapeau des médaillés militaires),

Commissaires aux comptes : M. Denis BERGONZAT, M. Claude SEMENADISSE.

Mme Ginette ASQUIE, porte drapeau officielle de la Communauté de Communes, présidé par Claude VERIL

La commémoration du cessez le feu en Algérie se tiendra le mercredi 19 Mars 2025 à St Amans de Pellagal.

Un Loto est programmé pour Mars 2025 à Durfort Lacapelette.

Merci à nos porte drapeaux toujours présents pour rendre les honneurs à nos camarades défunts.

En attendant de nous retrouver, le Bureau de la FNACA de Lauzerte vous souhaite de bonnes fêtes et vous présentent ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Le Bureau.





MOT DU COMITÉ DES FÊTES

Nous avons souhaité pour cette édition 2024, organiser un événement inter-associatif avec l'envie de s'unir et de construire collectivement pour faire rayonner notre beau village de Bouloc-en-Quercy ! L'**Association Bouloc Créatif** et l'**Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Local** ont été associées à l'organisation de notre fête annuelle. La mutualisation des compétences, le partage des savoirs, savoir-faire et savoir-être et les liens tissés en amont ont fortement contribué à la réussite de cet événement inter-associatif. Nous nous en réjouissons et nous comptons bien renouveler cette expérience très enrichissante pour tous.

Pour 2025, nous avons d'ores et déjà de nombreux projets en tête, mais les dates n'étant pas encore arrêtées, nous n'avons pas de calendrier exhaustif à vous communiquer.

Le comité des fêtes, c'est avant tout une équipe de bénévoles qui consacrent une partie de leur temps libre à concevoir et réaliser des manifestations aussi diverses que variées, afin d'amener dans notre commune, divertissement et convivialité. Chacun d'entre eux contribue à sa façon à la préparation et au bon déroulement de ces festivités. Nous sommes heureux d'accueillir deux nouvelles jeunes recrues au sein du bureau : Deborah CANELLA et Clémence RIVIERE et nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous remercions tous les bénévoles, les bouloquois(es) et la municipalité. Nous avons hâte de vous retrouver, pour partager avec vous des moments de joie et de convivialité.

Festivement,

**Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année
et une Bonne et Heureuse Année 2025.**



Association Pétanque Bouloquoise Lauzertine

Cette année le statut de l'Association a été modifié, nous avons jumelé avec Lauzerte ce qui fait Pétanque Bouloquoise Lauzertine.

Cette année l'association comptait 30 licenciés, le jumelage avec Lauzerte a été une réussite. Les concours amicaux des vendredis juillet / aout ont eu une moyenne de 25 à 30 équipes par soirée, pas mal pour une première année.

Trois équipes ont fait le championnat départemental des clubs : une en vétérans, une en 5ème division et une en 4ème division. Félicitations aux joueurs de l'équipe de 4ème division qui ont fait les phases finales à Montauban et qui ont gagnés les quarts de finale contre Labarthe 30 à 6 puis ont fait match nul en demi-finale contre Lunel 18 /18 et perdu aux tirs de précisions, cette équipe monte en 3ème division.

Le bureau remercie tous les licenciés et personnes ayant contribué aux compétitions et festivités de cette année.

Dates à retenir pour 2025 :

Samedi 1 Février : Loto à 21h à la salle des fêtes de Bouloc

Mercredi 1er Mai : concours officiel promotion doublette à Lauzerte

Vendredi 15 Aout : concours T à T le matin et doublette l'après-midi toutes catégories

Juillet /Aout : tous les vendredis soir à 20h30 concours amical à Lauzerte

L'Association Pétanque Bouloquoise Lauzertine vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Le Bureau



Equipe 1



Equipe 2



Championnat des vétérans à Lauzerte

L'Association Sportive Bouloquoise

Marche du 1er mai 2024 : la pluie était de la partie mais nous avons bravé le mauvais temps. A midi nous étions abrités pour un convivial pique-nique à l'école de Nouguy puis, les plus courageux sont revenus à pied au village.



Notre loto d'avril dernier a fait le plein. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à son succès. Notre programme pour 2025 :

- Loto de l'ASB le 30 avril.
- Randonnée pédestre le 1 mai. Rendez-vous à Bouloc 8h45 Tel : (0695459543) ou (06 88 05 60 90).
- L'Assemblée Générale se tiendra à 19h le 1 mai. "Marche de nuit" (date et parcours seront fixés lors de l'AG)

Marche de nuit le 5 juillet : départ de Bouloc, petit arrêt agréable à l'Escampadou. Après la pause apéritif, direction La porte dans les bois. Pendant que nous dégustons une copieuse assiette, la nuit est tombée. Lampes à la main en route pour le retour.



Le 24 juin la St Jean

L'ASB organisait à cette occasion, une marche suivie d'un pique-nique avant de profiter du traditionnel feu.



L'ASB vous souhaite une Bonne et Heureuse Année

2025

L'ASSOCIATION BOULOC CRÉATIF (ABC)



vous souhaite de Bonnes Fêtes et une Bonne Année 2025 !



Jusqu'au mois de septembre ABC permettait depuis 14 ans aux cinéphiles d'assister à des projections de films tous les mois grâce à l'association Quercimages, Cinéma Itinérant local. Quelques boulocois étaient intéressés, peu nombreux. Quelques villageois alentour venaient profiter avec enthousiasme. La responsable a démissionné et passe la main.



Le Dimanche 8 décembre, pour terminer l'année 2024, nous avons le plaisir de vous informer qu'ABC reconduit l'après-midi créative qui a tant de succès auprès des petits comme des grands afin qu'ils laissent libre court à leur fantaisie en s'essayant à la peinture sur bois, la photographie, l'écriture, etc.. avec l'aide des bénévoles désireux de partager leur savoir-faire. Et ainsi prendre des idées de décoration pour Noël.



Le 18 mai nous avons eu le plaisir de faire notre « Fête du Four » (jour précédant la Fête de Bouloc), en partenariat avec le Comité des Fêtes. Ce fut une réussite malgré une mauvaise météo. L'ambiance y était car les Irish Rollers nous ont fait danser !

- Nos projets pour 2025: Une soirée musicale est à l'étude. Nous projetons de refaire « la Fête du Four à Bouloc » (date non fixée) rue du Puits avec la cuisson de pains au levain puis de vos plats cuits dans le four d'Anne et Joël. C'est une soirée de style « Auberge Espagnole » pour un partage amical.

Venez nous rejoindre pour élaborer de prochains événements sympathiques !

Le Bureau est au 06 11 72 03 96.



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE LOCAL DE BOULOC-EN-QUERCY.

Les membres de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Local (A.S.P.L.) et les bénévoles ont participé à l'entretien des chemins de randonnées de la commune ; étaient présents pour la Fête du village ; ont organisé la marche lors des Journées Européennes du Patrimoine et ont présenté la crèche de Noël.



Fin des travaux d'assainissement des piliers et murs les plus abîmés (fond de l'église).

Jointoyage des pierres des 4 piliers et crépissage des murs du confessionnal.



Mise à jour d'une vingtaine de mètres de la voie Gallo - Romaine du Clermontois.

Exposition sur « La flore et la faune » lors de la fête annuelle du village dans la salle du Conseil Municipal.



Randonnée du Patrimoine 2024.



Cette randonnée avait pour but de faire découvrir la voie Gallo - Romaine dite du Clermontois. Elle a eu lieu le dimanche 22 septembre. Une soixantaine de personnes se sont déplacées malgré une météo peu favorable



La crèche 2024 - 2025 sera visible dans l'église du village - les quatre dimanches avant Noël de 14h à 17h - comme les années précédentes.

A tous, nous vous souhaitons un Joyeux Noël 2024 et une excellente année 2025.

Vous pouvez nous rejoindre, nous aider ou participer : appeler le 0682539336 - Sylvette ou le 0686819812 - Stéphan Radomski.

Aujourd'hui, il y a des centaines de chats adorables, en bonne santé et à l'adoption dans les refuges, qui ont désespérément besoin d'une famille pour prendre soins d'eux. En raison de la surpopulation, des millions sont aussi euthanasiés chaque jour en France.

Pour cette raison, l'adoption chez Chats du Quercy est plus importante que jamais. Nous analysons vos attentes et votre contexte familial ainsi que votre mode de vie pour vous proposer le chat parfait. Si vous pensez vouloir adopter un chaton ou un chat, nous sommes là pour vous aider, en vous donnant les meilleurs conseils possibles.

Dans nos Centres d'Adoption à 82190 Miramont de Quercy et 47500 Sauveterre la Lemance, nous avons aussi des accessoires en stock dont vous aurez besoin pour accueillir votre nouveau compagnon, cela va des paniers de transport, aux bacs à litière en passant par les jouets.

Notre programme d'adoption vous aide non seulement à trouver votre prochain meilleur ami, mais nous sommes aussi là pour apporter de l'aide et soutien concernant le santé et bien-être du chat quand vous en avez besoin après l'adoption.

Chats du Quercy proposent également de l'aide pour la stérilisation et l'identification de vos chats, consultez notre site internet www.chatsduquercy.fr

Celui-ci est un cadeau – Celui-ci n'est pas!



Il est facile de repérer la différence

Les animaux donnés comme « cadeaux » finissent souvent dans les refuges parce qu'ils sont une énorme responsabilité et un engagement sérieux.

Arrêtez-vous, réfléchissez et n'offrez pas un animal comme « cadeau » en cette période des Fêtes.

www.chatsduquercy.fr

DE PAQUES À LA TOUSSAINT

NATATION AQUAGYM

TOUT PUBLIC



COURS PARTICULIERS

INDIVIDUEL OU COLLECTIF

SEANCE PONCTUELLE OU STAGE INTENSIF

AQUAGYM

tous les mardis à 19H30
uniquement JUILLET & AOUT



**PISCINE COUVERTE DU CENTRE
EQUESTRE DE LAUZERTE**

MAEVA et MANU : 07.82.04.60.41



Emma Natation Aquagym



emmanatationaquagym



L'École de parachutisme Midi-Pyrénées (EPMP) est heureuse de vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Beaucoup d'événements 2024 :

Comme l'an passé nous avons réitéré le largage d'œufs de Pâques pour le plus grand bonheur des enfants des écoles de Bouloc et Belvèze avec la participation d'Intermarché Montaigu-de-Quercy (82) qui nous a fourni les œufs en chocolat.

Les enfants de la crèche de Lauzerte nous ont rendu visite sur une journée au printemps pour découvrir le monde du parachutisme et grimper dans nos avions.



En Mai et Juin, une équipe de 2 naturalistes de l'association Biodiversité ont sillonné le terrain sur 2 jours afin de répertorier la faune et la flore présente sur la zone de l'EPMP. Il faut savoir que des études ont démontré que les aérodromes sont des lieux propices à la reproduction de nombreuses espèces.

Cette année, ils ont proposé une visite nocturne à nos adhérents pour écouter les rapaces.



L'EPMP était en charge d'organiser le Championnat de France de Vol Relatif qui s'est déroulé du 23 au 25 Août 2024. Une centaine de compétiteurs se sont affrontés par équipe de 4 ou 8 personnes afin de former des figures dans le ciel du Quercy.



La commune de Bessens (82) organise chaque année en Septembre, un défilé de véhicules de collection avec un focus qui varie à chaque édition (hélicoptère, voltige, char). Nous avons répondu présent en proposant une démonstration de Voile Contact le jour de la manifestation.



Sans oublier nos traditionnels sauts de démonstration du Téléthon et Père Noël à l'occasion du Marché de Noël de Vire-Sur-Lot (46) et nous l'espérons cette année au dessus de Touffailles (82).

Chaque année, les enfants sont ravis de voir le père Noël descendre du ciel avec sa hotte débordante de cadeaux !

Au nom de toute l'équipe de L'École de parachutisme Midi-Pyrénées, dirigeants, salariés et bénévoles, nous vous souhaitons une bonne année toute aussi riche en émotions, sourires, amitiés, et beaux projets.

L'équipe de Bouloc

 <https://www.facebook.com/boulocskydive>

 <https://www.instagram.com/boulocskydive>



Pendant 14 ans l'association ABC et Françoise ont servi de relais local à l'association Quercimages pour faire venir le cinéma – plus de 220 projections !! Un grand merci

Elle a maintenant décidé de ne plus s'investir dans cette activité . La salle et l'écran sont toujours là, il ne manque qu'un nouveau relais...

Si vous êtes intéressés et que vous souhaitez participer à cette aventure, contacter Quercimages pour avoir tous les renseignements.

Parlons cinéma, parlons Quercimages

Quercimages est une association qui fait du bien dans les campagnes car elle promeut le cinéma d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, aux portes de toutes et de tous.

Quercimages, c'est 3000 séances de cinéma et près de 70000 spectateurs qui se sont assis devant un des 600 films projetés depuis 15 ans.

Ce sont des projections dans une vingtaine de communes du Quercy Blanc à cheval sur le Tarn et Garonne et le Lot et Garonne.

C'est permettre la projection d'un film dans un lieu qui n'est pas prévu pour le cinéma. Mais une fois l'écran monté, le projecteur numérique activé, le noir fait dans la salle, on est « comme au cinéma » !

Eteignez votre télé, coupez votre portable, allumez vos émotions : le cinéma c'est QUERCIMAGES !

Suivez nous sur www.quercimages.org





ASSOCIATION « PIROUETTES »

Crèche Multi Accueil Suzanne Couderc
Chemin de Bouxac - 82110 Lauzerte
Tél. : 05.63.94.53.42 – creche.lauzerte@gmail.com
Facebook : Crèche Multi Accueil Lauzerte



La Crèche Multi Accueil Suzanne Couderc est gérée par l'Association Pirouettes, son président est Monsieur Gabriac Denis. La structure est située dans le bas du village de Lauzerte et se trouve à quelques pas de l'EHPAD : La Médiévale Argentée. Notre équipe éducative, accueille les enfants à partir de 10 semaines jusqu'à 3 ans, pour une capacité d'accueil de 15 places. La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, elle vous propose des horaires souples et adaptés à vos besoins de garde dans ces créneaux-là. Les locaux sont divisés en deux espaces adaptés à la petite enfance et au rythme de l'évolution de chaque enfant : l'espace des Marmottes pour les bébés, et l'espace des Lutins pour les grands.

En référence au projet LOCZY, tant défendu par l'équipe, chaque salle s'ouvre sur différents espaces : l'éveil, les soins, le sommeil et le repas. Tout est mis en place pour que chaque enfant y grandisse à son rythme et puisse y acquérir son autonomie sous la surveillance bienveillante de l'équipe.

Les nouveautés

La cuisine ? Je dis oui !

Nous proposons à nos petits une fois par semaine avec Laetitia. Des cookies, des gâteaux aux pizzas, des quiches... Quel régal ! Toucher, goûter !



semaine des ateliers culinaires chocolats et au yaourt, des malaxer, sentir et surtout

La semaine du goût



Nos enfants et l'équipe éducative se sont habillés chaque jour d'une couleur

différente et ont dégustés des fruits, épices, et boissons de la couleur associée au jour



Sortie à la ferme d'opale

Les sorties

Sortie à la ludothèque itinérante



« 2024, notre communauté de communes se développe, se dynamise et avance tout en conservant son identité pour offrir un cadre de vie rural préservé et en investissant pour conserver des services qui facilitent le quotidien de tous les administrés. »

Votre président Claude VERIL

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE & AGRICULTURE

Le Service « Développement Economique et Agriculture » pour l'ensemble des communes du Territoire :

- Accompagne les porteurs de projets et les entreprises dans leur projet (création, reprise, implantation, développement, cession)
- Permet de renforcer le lien entre les entreprises locales et les habitants
- Apporte des informations utiles et des pistes d'orientation aux chefs d'entreprises
- Permet aux entreprises de communiquer gratuitement auprès de leurs clients grâce à l'application Intramuros
- Accompagne dans la transmission de vos exploitations agricoles
- Participe à la promotion de nos produits locaux et des circuits courts

Contact : Serge Lamiscarre 05 63 94 64 78 s.lamiscarre@cdc-psq.fr



PETITE ENFANCE - JEUNESSE

La Communauté de Communes est à vos côtés pour mener à bien le projet social du territoire pour en faire un lieu de bien vivre avec des services adaptés à vos besoins.



Trouvez le mode d'accueil adapté pour vous et vos enfants !

Le guichet unique propose un accompagnement des parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins et centralise les demandes de préinscription.

Contact : Le Relais Petite Enfance de Montaigu au 06 76 80 53 57 ou par mail à ramdupaysdeserres@yahoo.fr

Ce guichet unique est valable sur tout le Territoire, pour les enfants de 0 à 3 ans, ils seront ensuite accueillis dans l'une des 2 crèches collectives (Montaigu de Quercy et Lauzerte), dans la Maison d'Assistantes Maternelles de Bourg de Visa ou chez l'une des assistantes maternelles réparties sur la communauté de communes.

Et pour les plus grands ! Les enfants de 3 à 13 ans sont accueillis dans les centres de loisirs de Roquecor (06.27.17.06.64 / alejlouspitchounets@gmail.com) et de Lauzerte (06 82 59 59 38 / perussetdavid@gmail.com)

Une question, un besoin, un souhait... Un chargé de coopération à la communauté de communes contribue à la définition du projet de territoire et met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement et de redynamisation du territoire.

Contact : Baptiste Solignac 05 63 94 38 43 ou par mail à b.solignac@cdc-psq.fr

ÉCOLES

- **Soutenir la vie dans les écoles primaires de notre Communauté de Communes :**

La communauté de communes soutient techniquement et financièrement les 17 écoles du territoire. Elle participe ainsi à conserver une éducation de qualité en milieu rural pour nos 566 écoliers. Le montant alloué représente 158 € par élève.

Sa participation se retrouve dans :

- La prise en charge de la participation des familles au transport de ramassage scolaire en coordination avec la région, au transport à la piscine et aux sorties pédagogiques, sur le temps scolaire des élèves.
- La prise en charge d'une partie des fournitures scolaire et petit équipement.
- L'aide financière aux actions collectives de soutien à l'enseignement (RASED)
- La fourniture de l'équipement informatique, des tableaux numériques.



Contact : Maryse Goodall 05 63 94 38 40 m.goodall@cdc-psq.fr

- **Lutter contre les inégalités, création du 1^{er} Territoire Educatif Rural (TER) dans le Tarn et Garonne**

La communauté de communes a signé une convention pour un Territoire Educatif Rural. 5 axes sont expérimentés depuis 2022 pour renforcer la qualité de l'offre éducative. 35 593 € sont allouées au collège de Lauzerte (elle a servi notamment au financement des casiers pour la dépose des portables des collégiens durant le temps scolaire) et 30 400 € pour les écoles du Territoire.

TRANSPORT-MOBILITE

- **Favoriser le développement d'une mobilité locale**



Transport à la demande

Prise en charge à votre domicile. Les réservations s'effectuent au : **0 805 60 81 00 (Appel gratuit)**. Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30, au plus tard la veille du déplacement (avant 16h). Pour le lundi, prévoir le vendredi précédent (avant 16h00). 2€/Trajet soit **4€ aller et retour**.

Vous habitez	Vous souhaitez vous rendre à	Quel Jour ?	Arrêts desservis	Horaires	
				Arrivée à	Départ à
SECTEUR 1 - LAUZERTE Bouloc en Quercy, Cazes-Mondenard, Durfort-Lacapelette, Lauzerte, Miramont de Quercy, Montagudet, Montbarla, Montesquieu, Sainte Juliette, Saint Amans de Pellagal, Sauveterre, Trejouls.	Lauzerte	Mercredi	Zone commerciale Intermarché Rond Point des Nauzes	9h30	11h00
		Vendredi			
	Moissac	Mercredi	Parking du Tribunal	14h30	16h30
		Samedi			
	Valence d'Agen	Mardi	Parking de la Poste Place du Château	10h15	12h15
	SECTEUR 2 - MONTAIGU DE QUERCY BOURG DE VISA Bourg de Visa, Brassac, Fauroux, Lacour de Visa, Saint Nazaire de Valentane, Touffailles, Belvèze, Montaignu de Quercy, Roquecor, Saint Amans du Pech, Saint Beauzeil, Valeilles	Montaignu de Quercy	Mercredi	Marché, Place Mercadiel	14h30
Samedi			9h30		
Moissac		Mercredi	Parking du Tribunal	14h30	16h30
Valence d'Agen		Mardi	Parking de la Poste Place du Château	10h00	12h00
Agen		1 ^{er} Mercredi du Mois	Gare SNCF	14h00	16h00

La ligne de bus 807

Par La région Occitanie, elle relie Lauzerte, Moissac et Castelsarrasin.

Horaires et plans : <https://www.lio-occitanie.fr/horaires-et-plans/>

La ligne de bus touristique estivale 875 [2€ par trajet]

Elle relie Cahors, Montcuq et Lauzerte, tous les jours du 1^{er} Juillet au 31 Août et les week-ends en juin et septembre

HABITAT

- Pour vous accompagner gratuitement dans la rénovation de votre logement

Un conseiller spécialisé vous aide gratuitement et de manière indépendante à faire les bons choix en matière de rénovation énergétique (chauffage, isolation, énergie renouvelable...). Il vous accompagne également dans la recherche de financements.



Pour prendre RDV avec un conseiller : 05 67 92 82 82 – mail : renovoccitanie.caue@ledepartement82.fr

TOURISME

Tous ambassadeurs du Pays de Serres en Quercy ! L'Office de Tourisme compte sur vous !



Votre Office de Tourisme se professionnalise et repense sa stratégie, à destination des touristes mais plus que jamais au service des habitants, notre cœur de cible.

Parce que vous vivez ici, consommez ici, travaillez ici ou passez une retraite paisible dans notre belle région...

... c'est vous qui en parlez le mieux !

Pour nous, vous êtes les premiers *ambassadeurs de la destination* !

Parce que vous aimez profiter du bien vivre local, recevez la famille, invitez des amis, fournissez des clients,... vous êtes tous les *meilleurs*

conseillers en matière de visites, activités, animations et produits locaux.

Alors, à chaque occasion, *partagez*

- notre *approche* : « Séjourner en Pays de Serres en Quercy, c'est goûter à la douceur de vivre de la campagne du Sud-Ouest, terre d'hospitalité et de gourmandise hors des sentiers battus. »
- notre *ambition* : « Concevoir le tourisme comme intégré au système de polyculture local, respectueux du territoire et des habitants, source de développement économique et d'enrichissement humain. On récolte l'été mais on prépare toute l'année. »
- nos *valeurs* : Hospitalité – Convivialité – Authenticité – Implication – Professionnalisme – Progrès – Humilité.
- notre *devise* : « Avec plaisir ! »

Partagez, partageons ces valeurs essentielles, suivez-nous sur les réseaux sociaux, notre site internet, inscrivez-vous à nos newsletters, mais surtout *venez nous voir*, prendre les *documentations* dont vous avez besoin mais aussi des *conseils*, des *actualités*, ... de *l'humain* !

LE RESEAU DES MEDIATHEQUES

La communauté de communes du Pays de Serres en Quercy a mis en place un réseau de lecture publique riche de 3 médiathèques, 2 bibliothèques et 4 points lecture :

- 3 Médiathèques : Lauzerte, Montaigu de Quercy et Cazes-Mondenard
- 2 Bibliothèques : Roquecor et Lacour
- 2 Points lecture mairie : Touffailles et Fauroux
- 2 Points lecture : Bourg de Visa et Miramont de Quercy



Des livres, des DVD, des CD et des magazines constituent un fonds de 50 000 documents à la disposition des usagers. De nombreuses ressources numériques en ligne viennent compléter ce fonds.

L'accès, l'inscription, le prêt de documents et l'accès aux ressources numériques sont gratuits dans tout le réseau. Une fois inscrit dans un établissement le lecteur a accès à tous les autres dans des conditions communes de prêts, de consultation, de réservations.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le site internet du réseau de lecture : <https://mediatheques-psq.fr/>

Vous pouvez également vous rendre sur nos lieux de lecture où une équipe de professionnels et de bénévoles formés est à votre disposition du lundi au dimanche midi. Horaires d'ouverture des différents lieux sur notre site.

Coordinatrice du réseau de lecture publique : Pascale PARDO - 05 63 95 53 01– pascale.pardo@cdc-psq.fr

Votre président Claude VERIL

Les travaux du programme 2023 ont pris beaucoup de retard et se termineront, en principe, en cette fin d'année.

Cependant nous avons dû anticiper les futurs travaux et le conseil syndical a voté un programme de près de 2 millions d'Euros de travaux à réaliser sur 3 ans. Ce programme est subventionné à 50% par l'Agence de l'eau. La première tranche (2024-2025) d'un montant de 660 000 € HT porte sur les chantiers suivants :

- Lauzerte St Fort et St Jean Pélissac - Belvèze Le Jouglas et Pech Berthié - Montaigu Roquebrune.
Les travaux suivants répartis sur 2025 et 2026 d'un montant de 1 268 000 € HT concerneront les chantiers suivants :

- Lauzerte : Villebourgon route de Cazes et Fargal
- Montaigu : Couloussac, rue sous les granges, chemin de Fournel, rue des fleurs, Aurignac
- Bouloc : Falsegarre
- Belveze : Carrière, Foussat, St Jean d'Ormières
- Ste Juliette : Broucelle, Espanels

Le début d'année 2024 a été particulièrement pluvieux ce qui a permis de ne pas avoir de soucis d'alimentation d'eau potable cette année. Les niveaux sont corrects.

L'état demande aux syndicats des eaux de se regrouper au plus tard au 1^{er} janvier 2026. A ce jour deux réunions ont déjà eu lieu en Préfecture afin d'avancer sur le projet de fusion des 3 syndicats de distribution du secteur (Lauzerte – Montaigu, Bourg de Visa et Cazes-Mondenard) et du syndicat de production (syndicat Mixte Quercy Pays de Serres).

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, SAUR doit procéder régulièrement au renouvellement de vos compteurs d'eau de votre branchement. Cette opération est effectuée à titre gracieux. Vous en serez informés par courrier quelques semaines avant. Nous vous remercions d'ores et déjà de faciliter l'accès de votre compteur aux agents SAUR. ***Si l'accès de votre compteur est impossible, nous vous remercions de prendre contact avec le service clientèle SAUR au 05.81.31.85.06 du lundi au vendredi de 8 h à 18 h afin de convenir d'un rendez-vous ou indiquer la personne qui vous représente et permettra l'accès à votre compteur. Sans réponse de votre part, SAUR sera contraint de fermer votre branchement dans 45 jours à compter de la réception du courrier d'information.*** Ce dernier ne pourrait être rouvert qu'au moment du changement du compteur pendant les heures d'ouvertures du service clientèle. Comptant sur votre compréhension et vous en remerciant par avance.

Nous vous informons que SAUR met à votre disposition une permanence de son service clientèle dans les locaux de la communauté de communes à Montaigu, suite à la réception de vos factures en début d'année. Les dates seront précisées sur vos factures. Pour toutes questions relatives à votre facture, n'hésitez pas à venir rencontrer le service clientèle.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2025.



Le Président
Thierry OLIVIER



L'éclairage public a été rénové grâce au SDE 82

En concertation avec le Syndicat Départemental de l'Énergie de Tarn-et-Garonne, l'éclairage public de la commune a été amélioré en termes de performance énergétique. L'ensemble des 31 luminaires énergivores ont été remplacés fin novembre par 30 lanternes à LED sur l'intégralité du périmètre communal.

Elles offriront une meilleure efficacité lumineuse : la consommation d'énergie sera divisée au moins par trois. Ce nouvel éclairage public sera aussi gradable : un abaissement de l'intensité lumineuse sera possible à certains horaires de la nuit.

Le coût de l'opération est estimé à 32 121 €TTC pour la commune. La commune ayant transféré la compétence « éclairage public – investissement » au Syndicat, le SDE 82 prendra à sa charge :

- 40 % du montant de l'investissement ;
- La commune bénéficiera de 9 000 € de subvention liée à la suppression des luminaires énergivores ;
- 5 365 € seront financés par le Fonds Vert (20%).

Nous constatons de plus en plus d'erreurs de tri dans les conteneurs jaunes. Pourtant la consigne de tri est simple (mais stricte) : **SEULS LES EMBALLAGES VIDES en plastique, en métal et en carton se trient EN VRAC dans le conteneur jaune.** (voir mémo tri au verso)

CONTRÔLES RENFORCÉS DES CONTENEURS JAUNES

Face à l'augmentation des erreurs de tri et aux coûts qu'elles génèrent (600 000 euros en 2022 à l'échelle du Tarn-et-Garonne), le SIEEOM va renforcer le contrôle des conteneurs jaunes. Les colonnes « mal triées » seront identifiées et des actions de sensibilisation seront mises en place aux alentours.



LE CENTRE DE TRI AU BORD DE L'INDIGESTION



Le centre de tri est conçu et calibré pour séparer les différents emballages ménagers collectés en vrac dans les conteneurs jaunes afin de les orienter vers la bonne filière de recyclage. Mettre autre chose que des emballages engendrent de nombreux problèmes : casses mécaniques, perturbations des trieurs optiques, risques d'incendie, dégradations des conditions de travail des opérateurs, surcoûts de tri importants, ...

Erreur de tri : Plus d'une tonne de textiles collectée en une seule journée sur la chaîne de tri à Montech.

Un surcoût important pour des déchets qui n'ont rien à faire dans les colonnes jaunes et qui ne pourront pas être recyclés.

TOP 5 : DES ERREURS DE TRI DANS LE CONTENEUR JAUNE



2 OBJETS EN PLASTIQUE autres que les emballages (jouets, objets de la maison, électroménagers, ...), la plupart se valorisent en déchèterie. Ils ne faut pas les jeter à la poubelle.



1 VETEMENTS ET CHAUSSURES (draps, bagages et autres textiles), même usés ils doivent être déposés dans une borne de collecte LE RELAIS.



3 SACS POUBELLES OPAQUES, même avec du tri à l'intérieur, les sacs noirs seront refusés sur la chaîne de tri.



4 EMBALLAGES NON CONFORMES : les produits chimiques, les emballages imbriqués les uns dans les autres, les bouteilles non vidés, les canettes en verre et les cagettes en bois... tous ces emballages ne respectent pas les consignes de tri dans le conteneur jaune.

5 COUCHES et les papiers d'hygiène. Les couches, c'est à la poubelle avec les mouchoirs ou l'essuie tout. Ces derniers peuvent aussi se composter en petite quantité.



TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT DANS LE BAC JAUNE

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN CARTON



Amener les grands cartons en déchèterie

EMBALLAGES EN MÉTAL



LES BONS GESTES DE TRI :

BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER, DÉPOSER DANS LE BAC

SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

SI CE N'EST PAS UN EMBALLAGE,
ÇA NE SE TRIE PAS DANS LE BAC JAUNE.



Retrouver toutes les règles de tri de votre commune



Guide du Tri
Téléchargez l'application

INFOS : 05 63 26 49 67
sieeom.sudquercy.fr

f SIEEOMSudQuercy82

SIEEOM
Sud Quercy
TRIIONS pour RECYCLER

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

« La Gaule Quercynoise »

Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
du bassin de la Grande Séoune
Président : Julien CACHARD
1228, route de Tournounet
82 110 MONTAGUDET



Cette année a été marquée par le retour de notre « fête de la pêche » revisitée, avec la journée de pêche à la truite au lac de Touffailles le 28 avril.

Cette journée a rassemblé près de 250 personnes autour d'une ambiance conviviale et festive. Des food trucks locaux étaient présents pour régaler les nombreux visiteurs au moment du repas et 70 enfants avaient répondu présents pour s'initier à la pêche à la truite ! Merci à nos fidèles partenaires... Cette journée sera reconduite en 2025 !

La carte de pêche peut s'acheter uniquement sur internet sur le site : www.cartedepeche.fr
Pour ceux et celles qui ne disposent pas d'internet chez eux, vous pouvez vous rendre depuis le 1^{er} janvier 2023 à la **Boulangerie « les douceurs du Quercy »** à Miramont de Quercy, chez **Benoît Cachard**, qui est l'unique dépositaire de l'association pour la carte en ligne.

Afin de rendre l'ouverture de la truite la plus agréable et la plus poissonneuse possible sur la Séoune, nous avons programmé un lâcher de truite qui aura lieu la semaine avant l'ouverture, soit vers le 1^{er} mars.

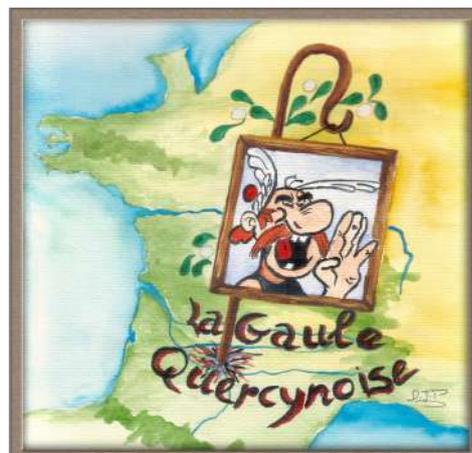
Si vous souhaitez participer à ce lâcher, merci de vous faire connaître au 06 70 12 27 76.

Pour rappel voici la composition du bureau de notre association :

- ✓ Président : Julien CACHARD
- ✓ Vice-Président : Alain CHEVRIER
- ✓ Trésorier : Guilhem DELCASSE
- ✓ Secrétaire : Jean-François PRU

Les membres du bureau.

*La Gaule Quercynoise vous souhaite
une bonne et heureuse année 2025.... !*



Nous avons le plaisir de vous annoncer la pérennisation du poste de la Conseillère Numérique Sandra MOREAU qui continuera ses actions à l'accompagnement numérique.



Ateliers numériques, Venez nombreux !!

Maison France Services de Lauzerte c'est :

Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives,

Conseiller les usagers en cas de difficultés à effectuer une démarche administrative,

Écouter les usagers afin de mieux cerner les difficultés qu'ils rencontrent,

Répondre aux besoins des usagers et leur apporter notre aide quelle que soit la démarche.



Nos partenaires



Venez rencontrer l'équipe de La France Services De Lauzerte

Claire BASSO-GUICHARD, Eugénie ROLLAND, Véronique BRODUT, Sandra MOREAU

Ouverture à Lauzerte :

Lundi et jeudi : 9h – 12h30 & 13h30 – 17h

Mercredi : 9h – 12h30

Mardi et vendredi : 9h à 17h

Permanence à la mairie de Cazes-mondenard

Mardi et jeudi : 9h – 12h

Sur rendez-vous uniquement

Au 10 place des Cornières - 82110 Lauzerte

Accueil téléphonique : **05.63.94.65.13**

e-mail : info-aqps@orange.fr

www.aqpslauzerte.fr

SERVICES GRATUITS

Numéros de téléphone utiles



DOCTEURS LAUZERTE

Dr DUCASSE Françoise : 05.63.94.66.78

Dr MALOTAUX Michel : 05.63.94.63.30

CABINET MEDICAL MONTAIGU-DE-QUERCY

Dr LANDRY François-Xavier : 05.63.29.62.10

Le **39 66**, un numéro pour contacter un médecin de garde la nuit (à partir de 20h), le week-end et les jours fériés.

Coordination violences intrafamiliales en Tarn-et-Garonne06 81 82 00 55

Infirmières :05 63 29 62 15

Mme Cathy GROSS06 41 28 62 60

Mme Laura ALADEL LAFARGUE06 95 05 43 12

Mme Pauline REY06 03 85 90 28

Ostéopathe (Mme Bénédicte Bonnans)07 89 89 71 76

Pharmacie de Lauzerte :05 63 94 67 12

Le **32 37**, trouver la pharmacie de garde le plus proche de chez vous

Présence Verte (assistance à distance) :05 63 21 61 87

Centre antipoison de Toulouse :05 61 77 74 47

CENTRES D'APPELS DEPANNAGE

ENEDIS : 09 72 67 50 82

S A U R (Urgences 24/24) 05 81 91 35 07

ORANGE 39 00

Numéros d'urgence

SAMU **15**

Police – Gendarmerie **17**

Pompiers **18**

Numéro d'urgence européen **112**

(Permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)

Personnes sourdes ou malentendante **114**

Urgences sociales (ou "SAMU social") **115**

Enfants disparus **116**

Enfance maltraitée **119**

Alerte attentat - Alerte enlèvement **197**

Violences faites aux femmes **39 19 ou SMS 114**



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Mardi de 8h45 à 12h45

Jeudi de 14h30 à 18h30

☎ 05.63.94.67.97

Site internet : www.bouloc-en-quercy82.fr

✉ mairie@bouloc-en-quercy82.fr





LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITE



UN JOYEUX NOËL ET

VOUS PRÉSENTE

SES MEILLEURS VŒUX



POUR 2025

